Michel Barnier, valeur qui monte dans parti en baisse



Article rédigé par Valeurs actuelles, le 14 octobre 2021

Source [Valeurs actuelles] L'ancien haut-commissaire européen coche toutes les cases pour remporter le maigre vote du congrès LR. En interne, il plaît à la branche conservatrice et multiplie les soutiens. De quoi inquiéter Xavier Bertrand et Valérie Pécresse.

Quand on a su qu'il voulait être candidat, on a tous rigolé. Maintenant on ne rigole plus du tout ... Cette confidence d'un proche de Bruno Retailleau, patron des sénateurs LR, résume bien la situation de Michel Barnier. La percée de Zemmour ne serait pas la seule qui agite la droite dans la course à l'Élysée.

À 70 ans, Michel Barnier achève sa mue d'ancien commissaire européen, auréolé de ses victoires diplomatiques face à la perfide Albion, en homme politique national qui compte. Il est devenu le troisième homme de la guerre des chefs à droite pour obtenir l'investiture LR à l'élection présidentielle de 2022, bien aidé par les non- candidatures de Laurent Wauquiez, Bruno Retailleau et David Lisnard. L'aile droite de LR se retrouvant quasi orpheline.

Pour la séduire, l'ancien parlementaire peut s'enorgueillir du soutien à peine voilé de Laurent Wauquiez. Le 11 septembre, ce dernier affirmait sur la chaîne YouTube Savoie News que Michel Barnier était un « *grand monsieur* ». Si les deux hommes s'étaient affrontés aux régionales de 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes pour l'investiture de la liste LR, ils échangent désormais régulièrement. L'ex-négociateur du Brexit bénéficie de l'appui des réseaux de Laurent Wauquiez : pas moins de dix-sept élus de la région Auvergne-Rhône-Alpes le soutiennent.

Un coup de pouce qui fait beaucoup parler et serait teinté d'un intérêt stratégique peu avouable : « Wauquiez veut surtout faire perdre Pécresse et Bertrand pour dégager l'horizon vers 2027... », souffle un cadre. Barnier propose un moratoire, dès septembre 2022, qui doit permettre de retrouver « une souveraineté en matière d'immigration ». L'objectif est de soumettre au référendum un projet de loi constitutionnelle définissant le contenu du moratoire.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici